



SOUTIEN AUX RÉSEAUX TERRITORIAUX DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Quel est l'objectif :

- Accompagner la politique de promotion de la santé dans le territoire
- Contribuer à améliorer le parcours de santé de la population
- Faciliter l'accès à la prévention et à l'éducation pour la santé des populations les plus vulnérables

Le RTPS est déterminé sur un territoire identifié comme prioritaire au regard des indicateurs de santé (une dizaine de territoire pourrait être concernée) et conformément au référentiel validé par la Région et l'ARS.

Il intervient dans les domaines suivants :

- Réalisation d'un diagnostic partagé (état des lieux des actions existantes et des ressources disponibles au regard des indicateurs sanitaires et sociaux)
- Elaboration d'une stratégie de santé
- Définition d'un programme d'actions triennal des actions

Remarques :

- Dans le cas où existe un contrat local de santé, l'axe « prévention et promotion de la santé » de ce contrat s'articule avec le programme d'actions du RTPS
- Dans les quartiers politiques de la ville, en cas d'absence d'atelier santé ville, le RTPS travaillera sur le volet « santé » du programme d'actions du contrat de ville

Mission principale du coordonnateur :

- Animer et coordonner le réseau des acteurs santé du territoire
- Elaborer et suivre le programme d'actions
- Contribuer au renforcement des compétences des acteurs locaux
- Informer / sensibiliser
- Contribuer aux travaux et à la mise en oeuvre du projet régional de santé (une fiche de poste spécifique est établie pour chaque RLPS)

Qui sont les bénéficiaires :

Les structures porteuses des RTPS : EPCI, établissements publics de santé

Caractéristiques de l'aide :

- Financement du poste de coordonnateur du réseau local de promotion de la santé (1 poste au maximum par territoire retenu)
- Taux maximum de participation régionale : 25 %
- Montant de la subvention régionale plafonnée à 20 000 € (montant plafond pour 1 ETP)

Contacts

Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables
02.35.52.57.34

- [Pôles de santé libéraux et ambulatoires](#)
 - [Soutien aux réseaux territoriaux de promotion de la santé](#)
 - [Renforcement de l'offre locative dans les centres](#)
 - [Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation](#)
 - [Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#)
-